

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Optique

MUPRAS
RECEPTION

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3134

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUJEB ZAHRA

Date de naissance : 1953

Adresse : HAY NACER N 38 BAHRAoui

Tél. : 0615022541

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/09/2020

Nom et prénom du malade : ESSakat Abdellah

17 SEP. 2020

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Age :

Nature de la maladie : Arthrose + mal de l'ument du genou

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Accident de la route

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Benjoud

Le : 02/10/2020

Signature de l'adhérent(e) : mo

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01-01-2015	Actes	1	150 DH	Dr. Shams BENABDALLAH Médecine Générale 134, Hay Nasser-Sidi Allal' Bahra 0537 52 01 01

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Signature	01/09/2020	298,60

102093572

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Siham BENALI OUMJOUD
Médecine générale
Diplômée de la Faculté de Médecine et
de Pharmacie de Rabat



الدكتورة سهام بن علي ام جواد
الطب العام
خريجة كلية الطب والصيدلة بالرباط

SAB, le

01-09-2021
Hay Nasser 5201
Medecine Generale
Dr. Siham BENALI OUMJOUD
Allal Bahaoui

= Abdellah

55,00

① - Amox 1 g cf
1 cp x 3 fois/j

39,70

② - Fucidine 2% crème
1 cp x 3 fois/j

40,50

③ - Tardyferon 80 mg
22,20 1 cp x 2/j

④ - Codolipin : cf
30,00 1 cp x 3 fois/j

⑤ - Alcool 70% Spray
35,00 1 pulv 3f.

01/2020
01/2020
01/2020

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V: 35DH70



6 118001 081189

PPV: 55,00 DH
LOT: 623692
PER: 08/21

Fucidine® 2%
crème Tube de 15 g
39,70

6 118001 103041

Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

22,20 PPV: 22DH20

01/22
J098

6 117050 213480

PPC: 30,00 DH
LOT: 3010448
EXP: 01/2023

30,00

LOT

75,50
FE9212B
M: 2019-07
2022/07

132, Hay Nasser, (Près de la Mosquée Nasser)
Sidi Allal El Bahaoui